



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 118904

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser le recyclage des ordinateurs au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qui souhaite connaître les actions du ministère de la justice en matière de recyclage des ordinateurs et de protection de notre environnement, les éléments suivants : le parc informatique du ministère de la justice est constitué d'environ 150 000 matériels répartis sur tout le territoire et inventoriés à l'aide d'un outil national de gestion de parc. S'agissant du suivi de ce parc et du recyclage des matériels, le ministère de la justice a mis en oeuvre une organisation permettant d'intégrer les mesures de protection de l'environnement : en amont, il veille à lutter contre la pollution en privilégiant la réutilisation des matériels, et, en aval, il procède à la gestion des déchets conformément à la réglementation. La durée de vie moyenne des équipements informatiques est de cinq années à compter de leur installation ; cette durée tient compte à la fois de l'obsolescence technique et de l'amortissement comptable usuellement pratiqué. Un service de maintenance a été mis en place sur tout le territoire permettant d'éviter les renouvellements prématurés. Il incombe à la direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE) du ministère de la justice de collecter les matériels inutilisables, d'organiser leur tri et leur enlèvement par des sociétés spécialisées. À titre d'illustration, pour l'administration centrale sur la période 2005-2006, vingt-cinq tonnes ont été récupérées par la société Environnement Recycling. Au vu des évolutions rapides de l'informatique, la valeur vénale des matériels se situe rapidement en deçà des seuils prévus autorisés pour leur revente. Dès lors, ils peuvent être donnés à des établissements scolaires ou des associations. Au sein de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, les matériels sont généralement réaffectés dans le parc pédagogique. Dans la convention de prix définie avec le prestataire qui fournit les micro-ordinateurs neufs, des dispositions spécifiques ont été intégrées prévoyant les prestations de démantèlement des matériels obsolètes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118904

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1712

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3983